

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04343

Numéro SIREN : 891 546 939

Nom ou dénomination : 619

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2024 sous le numéro de dépôt 703

SASU 619

6 Rue François Mireur

34070 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2023

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SASU 619 relatifs à l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 292 381 euros

Chiffre d'affaires : 20 713 euros

Résultat net comptable : 16 063 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VALENCE CEDEX
Le 09/10/2023

David DER BAGHDASSARIAN
Expert-comptable associé

Etats financiers au 30/06/2023

COMPTES ANNUELS

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

01/07/2022 12
30/06/2023 mois01/07/2021 12
30/06/2022 mois

Variations %

Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		136 233,87	46,59	138 892,76	49,88	(2 658,89)	-1,91
Autres immobilisations corporelles		233,87	0,08	652,76	0,23	(418,89)	-64,17
218300	MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	1 256,66	0,43	1 256,66	0,43		
281830	AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQ	(1 022,79)	-0,35	(603,90)	-0,22	(418,89)	-69,36
Autres participations		136 000,00	46,51	136 000,00	48,84		
261001	TITRES DE PARTICIPATION ENTREAU	135 000,00	46,17	135 000,00	48,48		
261002	TITRES DE PARTICIPATION SCI LE SH	1 000,00	0,34	1 000,00	0,36		
Créances rattachées à des participations				2 240,00	0,80	(2 240,00)	-100,00
267102	CREANCES S/PARTIC. SCI LE SHED			2 240,00	0,80	(2 240,00)	-100,00
TOTAL III - Actif Circulant NET		156 146,77	53,41	139 567,51	50,12	16 579,26	11,33
Créances clients et comptes rattachés		12 084,00	4,13	11 400,00	4,09	684,00	6,00
418100	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	12 084,00	4,13	11 400,00	4,09	684,00	6,00
Autres créances		79 245,71	27,10	3 806,36	1,37	75 439,35	N/S
445710	TVA COLLECTEE 20 %	79,86	0,03			79,86	
445860	T.V.A. S/FACT.NON PARVENUES	165,85	0,06	306,36	0,11	(140,51)	-45,86
455200	CC SCI LE SHED	79 000,00	27,02			79 000,00	
467110	DCD - NOTAIRES SARL FLANDRIN			3 500,00	1,26	(3 500,00)	-100,00
Disponibilités		64 817,06	22,17	124 361,15	44,66	(59 544,09)	-47,88
512100	BANQUE QONTO	64 817,06	22,17	124 361,15	44,66	(59 544,09)	-47,88
TOTAL DU BILAN ACTIF		292 380,64	100,00	278 460,27	100,00	13 920,37	5,00

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/07/2022 30/06/2023	12 mois	01/07/2021 30/06/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		284 709,95	97,38	268 647,45	96,48	16 062,50	5,98
Capital Social ou individuel		135 000,00	46,17	135 000,00	48,48		
101000	CAPITAL SOCIAL	135 000,00	46,17	135 000,00	48,48		
Réserve légale		13 500,00	4,62	13 500,00	4,85		
106100	RESERVE LEGALE	13 500,00	4,62	13 500,00	4,85		
Autres réserves		120 147,45	41,09	100 799,76	36,20	19 347,69	19,19
106800	AUTRES RESERVES	120 147,45	41,09	100 799,76	36,20	19 347,69	19,19
Résultat de l'exercice		16 062,50	5,49	19 347,69	6,95	(3 285,19)	-16,98
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		7 670,69	2,62	9 812,82	3,52	(2 142,13)	-21,83
Emprunts et dettes financières divers		189,94	0,06	101,66	0,04	88,28	86,84
455100	CC - TINCELIN CHRISTOPHE	189,94	0,06	101,66	0,04	88,28	86,84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		995,10	0,34	1 838,16	0,66	(843,06)	-45,86
408100	FRS - FACTURES NON PARVENUES	995,10	0,34	1 838,16	0,66	(843,06)	-45,86
Dettes fiscales et sociales		6 006,50	2,05	7 873,00	2,83	(1 866,50)	-23,71
444000	ETAT - IMPOT SUR LES SOCIETES	2 835,00	0,97	3 414,00	1,23	(579,00)	-16,96
445510	T.V.A. A DECAISSER	951,00	0,33	2 559,00	0,92	(1 608,00)	-62,84
445870	T.V.A. S/FACT.A ET ABLIR	2 014,00	0,69	1 900,00	0,68	114,00	6,00
448600	ETAT CHARGES A PAYER	206,50	0,07			206,50	
Autres dettes		479,15	0,16			479,15	
041C	Collectif clients créditeurs	479,15	0,16			479,15	
TOTAL DU BILAN PASSIF		292 380,64	100,00	278 460,27	100,00	13 920,37	5,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

01/07/2022 12
30/06/2023 mois01/07/2021 12
30/06/2022 mois

Variations %

Total des produits d'exploitation	20 713,25 100,00	25 048,30 100,00	(4 335,05) -17,31
Ventes de marchandises			
Production vendue Biens			
Production vendue Services + Travaux	20 712,79 100,00	25 048,30 100,00	(4 335,51) -17,31
Production vendue Services FRANCE	20 712,79 100,00	25 048,30 100,00	(4 335,51) -17,31
706100 PRESTATIONS DE CONSEILS	20 712,79 100,00	25 048,30 100,00	(4 335,51) -17,31
Montant net du chiffre d'affaires	20 712,79 100,00	25 048,30 100,00	(4 335,51) -17,31
Autres produits d'exploitation	0,46		0,46
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	0,46		0,46
Total des charges d'exploitation	2 185,75 10,55	2 286,61 9,13	(100,86) -4,41
Autres achats et charges externes	1 147,36 5,54	1 867,69 7,46	(720,33) -38,57
606300 ACHATS PETIT EQUIPEMENT		68,01 0,27	(68,01) -100,00
606400 ACHATS FOURNITURES DE BUREAU	115,00 0,56		115,00
622610 HONORAIRES COMPTABLE	829,25 4,00	791,80 3,16	37,45 4,73
622630 HONORAIRES JURIDIQUES		790,00 3,15	(790,00) -100,00
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	95,11 0,46	88,28 0,35	6,83 7,74
627800 FRAIS BANCAIRES	108,00 0,52	129,60 0,52	(21,60) -16,67
Impôts, taxes et versements assimilés	619,50 2,99		619,50
635110 CET	619,50 2,99		619,50
Dotation aux amortissements sur immobilisations	418,89 2,02	418,89 1,67	
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	418,89 2,02	418,89 1,67	
Autres charges de gestion courante		0,03	(0,03) -100,00
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA		0,03	(0,03) -100,00
Résultat d'exploitation	18 527,50 89,45	22 761,69 90,87	(4 234,19) -18,60
Total des produits financiers			
Total des charges financières			
Résultat financier			
Résultat courant avant impôts	18 527,50 89,45	22 761,69 90,87	(4 234,19) -18,60
Total des produits exceptionnels	370,00 1,79		370,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	370,00 1,79		370,00
772000 PROD.DIV.COUR.S/EX.ANTERIEURS	370,00 1,79		370,00
Total des charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel	370,00 1,79		370,00
Impôts sur les bénéfices	2 835,00 13,69	3 414,00 13,63	(579,00) -16,96

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

01/07/2022 12
30/06/2023 mois01/07/2021 12
30/06/2022 mois

Variations %

695000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 835,00 13,69	3 414,00 13,63	(579,00) -16,96
Résultat de l'exercice		16 062,50 77,35	19 347,69 77,24	(3 285,19) -16,98

Etats financiers au 30/06/2023

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 292 381 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 21 083 euros et un total charges de 5 021 euros, dégageant ainsi un résultat de 16 063 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2022 et finit le 30/06/2023.
Il a une durée de 12 mois.

Référentiel comptable

Les comptes au 30/06/2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, la société a retenu pour ses immobilisations non décomposables, la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Les durées retenues ont été les suivantes :

☐ Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	1 257					1 257
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 257					1 257
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	138 240				2 240	136 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	138 240				2 240	136 000
TOTAL		139 497				2 240	137 257

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	604	419		1 023
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	604	419		1 023
TOTAL		604	419		1 023

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	12 084	12 084	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	246	246	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	79 000	79 000	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		91 330	91 330	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		79 000		

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	995	995		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	2 835	2 835		
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 965	2 965		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	207	207		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	190	190		
	Autres dettes	479	479		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		7 671	7 671		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		190			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Total des Produits à recevoir		12 084
Autres créances clients		12 084
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	12 084	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Total des Charges à payer		1 202
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS - FACTURES NON PARVENUES</i>	995	995
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	207	207

Capital social

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES

Du capital social début exercice

13 500,00

10,0000

135 000,00

Emises pendant l'exercice

Remboursées pendant l'exercice

Du capital social fin d'exercice

13 500,00

10,0000

135 000,00

Etats financiers au 30/06/2023

DOCUMENTS FISCAUX

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01072022** et clos le **30062023** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : **SIE MONTPELLIER II
40 RUE DE LOUVOIS
CS 20978
34187 MONTPELLIER CEDEX 4**
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

**SASU 619
6 Rue François Mireur**

Identification du destinataire

34070 MONTPELLIER**89154693900010**

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
HoldingSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % **18 898** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer, dans le secteur productif art. 244 quater W

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

ComptabiliteExpert

ECF ☐ Désignation du prestataireOGA/OMGA ☐ Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

EUREX CRMD
CS 50 22034 Rue du Dr Abel
26002 VALENCE CEDEX

0475418200

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A MONTPELLIER, le 09102023

Signature et qualité du déclarant

TINCELIN Christophe

Président

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU 619**
et Date de clôture de l'exercice **30062023**

K | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SASU 619		6 Rue François Mireur		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		34070 MONTPELLIER					
SIRET		8 9 1 5 4 6 9 3 9 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062023		30062022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	1 257	030	1 023	234	653
	Immobilisations financières* (1)	040	136 000	042		136 000	138 240
	Total I (5)	044	137 257	048	1 023	136 234	138 893
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	12 084	070		12 084	11 400
		072	79 246	074		79 246	3 806
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	64 817	086		64 817	124 361
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	156 147	098		156 147	139 568
	Total général (I + II)	110	293 403	112	1 023	292 381	278 460
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		135 000		135 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		13 500		13 500	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	120 147		100 800		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	16 063		19 348		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	284 710		268 647		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	995		1 838		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	6 676		7 975		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	7 671		9 813			
Total général (I + II + III)				180	292 381	278 460	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	79 000	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU619		Exercice N clos le 30062023		Exercice N-1 clos le 30062022		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214					
				218	20 713	25 048			
				222					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224					
	Production immobilisée *			226					
	Subventions d'exploitation reçues			230					
	Autres produits			232	20 713	25 048			
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			234					
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236					
	Variation de stock (marchandises) *			238					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			240					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			242	1 147	1 868			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	620				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			250					
	Rémunérations du personnel *			252					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254	419	419			
	Dotations aux amortissements *			256					
	Dotations aux provisions			262					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			264	2 186	2 287			
Total des charges d'exploitation (II)			270	18 528	22 762				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			280						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			290	370				
	Produits exceptionnels (IV)			294					
	Charges financières (V)			300					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }			306	2 835	3 414			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			310	16 063	19 348			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			312	16 063	314			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			316						
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			318					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			322					
	Provisions non déductibles *			324	2 835				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			330					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248 }			251					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			998					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			991				
		Entreprises nouvelles (44. sexies)			986				
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981						
ZFANG (44. quaterdecies)			345						
Zone franche urbaine (44. octies A)			987						
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)			989						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991						
Investissements outre-mer			344						
Zones de développement prioritaire (art. 44 septidécies)			993						
Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)			127						
DÉDUCTIONS	Créance due au report en arrière du déficit 346			655					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) 655			641					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B) 645			647					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C) 648			990					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D) 648			990					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies E) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies F) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies G) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies H) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies I) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies J) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies K) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies L) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies M) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies N) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies O) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies P) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies Q) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies R) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies S) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies T) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies U) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies V) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies W) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies X) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies Y) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies Z) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AA) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AB) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AC) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AD) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AE) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AF) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AG) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AH) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AI) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AJ) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AK) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AL) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AM) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AN) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AO) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AP) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AQ) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AR) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AS) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AT) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AW) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AX) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AY) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AZ) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BA) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BB) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BC) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BD) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BE) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BF) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BG) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BH) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BI) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BJ) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BK) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BL) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BM) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BN) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BO) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BP) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BQ) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BR) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BS) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BT) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU) 649			990						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV									

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 619**Néant ☐

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 257	472		474		476	1 257		
	Immobilisations financières	480	138 240	482		484	2 240	486	136 000		
TOTAL		490	139 497	492		494	2 240	496	137 257		

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	604	562	419	564		566	1 023
	TOTAL	570	604	572	419	574		576	1 023

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
						⑥	⑦	⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 619**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 029
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	254
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 619		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01072022		et clos le : 30062023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents aux immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/06/2023

N° SIRET 89154693900010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 619

ADRESSE (voie) 6 Rue François Mireur

CODE POSTAL 34070

VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	13 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique TINCELIN Prénom(s) Christophe
Nom marital ☐ % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 13 500
Naissance : Date 16081980 N° département 17 Commune SAINTES Pays FRANCE
Adresse : N° 6 Voie Rue François Mireur
Code postal 34070 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique ☐ Prénom(s) ☐
Nom marital ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Naissance : Date ☐ N° département ☐ Commune ☐ Pays ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre de associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2023

N° SIRET 89154693900010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 619

ADRESSE (voie) 6 Rue François Mireur

CODE POSTAL 34070

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

2

Forme juridique SARL Dénomination ENTREAUTRE

N° SIREN (si société établie en France) 530406990

% de détention 50,00

Adresse : N° 41 Voie Rue Sadi Carnot

Code postal 26400

Commune CREST

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination LE SHED

N° SIREN (si société établie en France) 912195955

% de détention 25,00

Adresse : N° 41 Voie Rue Sadi Carnot

Code postal 26400

Commune CREST

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SASU 619	89154693900010	7010Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
6 Rue François Mireur 34070 MONTPELLIER		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	18 898
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	18 898
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		18 898

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après:

619 SASU CAPITAL 135000€ - 891 546 939 00010 RCS MONTPELLIER NAF 7010Z - TVA
intraco FR77891546939 Siège / 6, rue François Mireur, 34070 Montpellier, FRANCE

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) Christophe Tincelin- Associé unique

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis par voie postale sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

~~- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :~~

~~nom:~~

~~prénom:~~

~~adresse ou dénomination:~~

~~.....~~

~~adresse du siège:~~

~~.....~~

~~numéro unique d'identification- (Siren):~~

Fait le 28 novembre 2023

TINCELIN Christophe





619 SASU CAPITAL 135000€ - 891 546 939 00010 RCS MONTPELLIER
NAF 7010Z - TVA intraco FR77891546939
Siège / 6, rue François Mireur, 34070 Montpellier, FRANCE

PV AG 2022-2023

Montpellier, le 16/09/2023

**Objet : Assemblée annuelle de la société 619
exercice du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023**

Ordre du jour de cette réunion :

- le rapport de gestion de l'exercice clos le 30 juin 2023;
- le rapport spécial de gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 alinéa 1 du code du commerce;
- approbation des comptes;
- affectation des résultats;
- questions diverses.

Documents transmis et présentés lors de l'Assemblée générale annuelle :

- le rapport de gestion;
- les résolutions proposées;
- le bilan 2022-2023;
- résumé des comptes de résultats de 2022-2023.

Feuille de présence

Le 16 novembre 2022, à Montpellier, 6 rue François Mireur.

Présent : Christophe Tincelin, pacsé, né le 16 août 1980 à Saintes (17), français, domicilié au 6 rue François Mireur, 34070 Montpellier

Structure	Représentant	Parts	Signature
Associé unique	Christophe Tincelin	13500	

Quorum atteint (13500/13500 parts)
Président d'assemblée : Christophe Tincelin
Secrétaire : Christophe Tincelin

70

BILAN

Voir document Plaquette 2022-2023, édité par EUREX.

Décision prise : Validation du bilan à 100 % du quorum.

COMPTE DE RÉSULTATS

Voir document Plaquette 2022-2023, édité par EUREX.

Décision prise : Validation du compte de résultat à 100 % du quorum.

AFFECTATION DES RESULTATS

CHIFFRE D'AFFAIRES 2022-2023 HT : 20 713 €

Bénéfice avant IS = 18 527.50 €

Bénéfice après IS = 16 062.50 €

100% affectés en réserve, soit 16 062.50 €

Décision prise : Validation des affectations de résultat à 100% du quorum.



RAPPORT DE GESTION

1. Création

Société créée le 01/12/2020

2. Situation

- Investissement dans le projet de SCI Le SHED
- Accompagnement stratégique de la SARL ENTREAUTRE très satisfaisant
- Première recherches de projets d'investissement dans des locaux à Montpellier pour la SARL ENTREAUTRE
- Revente à Guillaume Bordas, personne physique, de 94 parts de la société ENTREAUTRE appartenant à la SAS 619 pour un montant de 51.475,34€

3. Objectifs

- Finaliser le projet "Le Shed" en 2024

Décision prise : Validation du rapport de gestion à 100%.

RAPPORT SPÉCIAL DE GÉRANCE

Revenus du gérant pour 2022-2023 :

- Christophe Tincelin : pas de revenu

Décision prise : Validation du rapport spécial de gérance à 100%.

Christophe Tincelin

Président d'assemblée et Secrétaire

